

## Résidences Habitat jeunes – FJT à GAP & LDJE à L'ARGENTIERE

### Porteur de l'action

**Association Bâtir**  
**73 Boulevard G. Pompidou 05000 GAP**

### Intervenants

NOM : Charlotte Mathieu / Coralie Albert / Coline  
Voiron : 04 92 40 24 00 / 04 92 24 26 50 :  
charlotte.mathieu@fjtgap.com /  
coralie.albert@fjtgap.com / coline.voiron@ldje.fr

### PUBLIC CONCERNE

L'association Bâtir accompagne et apporte des solutions de logement aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (voire jusqu'à 30 ans) sur le territoire des Hautes Alpes : à Gap et à l'Argentière La-Bessée.

### MISSION

Permettre à la jeunesse de trouver sa place et gagner en autonomie grâce à un logement serein, gage nécessaire à la construction de son avenir professionnel.

### OBJECTIFS

Permettre d'héberger à titre temporaire des personnes ou des familles dans un logement meublé et favoriser l'accès à un logement autonome à la sortie.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'association Bâtir gère deux résidences habitats jeunes : le FJT à Gap et le LDJE à l'Argentière-La-Bessée. Elle propose des solutions de logements entièrement meublées et équipées ainsi que des services annexes pour les jeunes de 16 à 25 ans (voire 30 ans sur dérogation). L'équipe socio-éducative veille et accompagne les jeunes en tout temps, 7j/7, 24h/24. Elle facilite l'accès à l'autonomie par le logement. L'accompagnement réalisé se construit autour de rendez-vous individuels avec des travailleurs sociaux (démarches administratives, gestion du logement, du budget, emploi...) et autour de temps collectifs formels (animation, repas, jeux...) et informels (buanderie, cuisine des résidents, espace de coworking...). L'accueil en résidence habitat jeunes marque un point d'étape dans le parcours professionnel et résidentiel des jeunes.

### PROFESSIONNELS IMPLIQUES

- Professionnels de direction & cadres dans la gestion des résidences
- Travailleurs sociaux pour l'accompagnement et le suivi des jeunes
- animateurs pour l'accompagnement & la vie collective
- Veilleurs de nuit
- Personnel d'entretien
- Partenaires

## DUREE DE L'ACTION

Les résidents signent un contrat de résidence d'un mois tacitement reconductible tous les mois. Il n'y a pas de limite de durée de l'accueil dans la mesure où les jeunes répondent aux critères d'entrée en résidence habitat jeunes.

## PROCEDURE D'ORIENTATION

Orientation de la personne vers la résidence sociale par les travailleurs sociaux du Département ou de leur propre initiative. Il est possible de mobiliser le SIAO pour les résidences.

Une fois le dossier de demande de logement déposé, une rencontre préalable entre la personne et l'équipe est organisée puis le dossier passe en commission d'attribution.

## CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

118 places dans la résidence de Gap, au 73 Bd G. Pompidou et 25 places dans la résidence du Logis des Jeunes des Ecrins à l'Argentière-la-Bessée, au 56 Av C. De Gaulle.

## ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire :

- est sollicitée
- est obligatoire
  - Participation fixe
  - En fonction des ressources
- ne conditionne pas l'entrée

Ouverture des droits de l'APL :

- OUI, dès le premier mois (l'association Bâtir étant un organisme agréé)
- NON

Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite

- OUI, pour l'Argentière : 2 logements
- NON, normes de 1991 pour Gap